

RESTAURATION SCOLAIRE INFORMATION ACCES ET PAIEMENT



2, Rue de l'Abbaye St Vincent

72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 81.61.00

Fax : 02 43 81 49 01

e-mail

ce.0720030s@ac-nantes.fr

ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire s'effectue grâce à une carte magnétique d'accès au self.

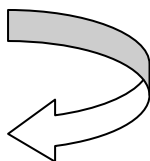
Cette carte est rechargeable pour les élèves inscrits en tant que demi-pensionnaires au repas.

LA CARTE D'ACCES AU SELF EST :

STRICTEMENT PERSONNELLE

INDISPENSABLE POUR ACCEDER AU SELF

**ATTENTION :
SANS CARTE
PAS DE REPAS !**



+ POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES AU REPAS :
Votre compte doit être approvisionné (4.10€ minimum)
Depuis cette rentrée, 1 seul passage par jour et par carte.

+ POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES AU
FORFAIT ET INTERNES :
La carte sert simplement d'accès au self.

SAUF :

- En cas de PERTE ou de dégradation : le remplacement de la carte est à la charge du convive au tarif de 3.80€
- En cas d'OUBLI de carte : le convive se rend à la BORNE INTERACTIVE située à l'accueil de l'administration côté externat et, à l'aide de son n° de carte et de son mot de passe (jour+mois+année de naissance ex : 110271), imprime un ticket qui lui permettra d'accéder au self au 1^{er} étage
- Pour les demi-pensionnaires au repas, si le CREDIT EST INSUFFISANT (MOINS D'UN REPAS) sur la carte de self, le convive peut se rendre au bureau de l'intendance et compléter son compte en espèces.

DEMI-PENSIONNAIRES : COMMENT PAYER LES REPAS ? ET QUAND ?

- Elèves demi-pensionnaires au forfait : une facture vous sera adressée par trimestre.

- **ATTENTION :
PREVOIR UN DELAI !**
Elèves demi-pensionnaires au repas :
Les règlements (chèques ou espèces) doivent impérativement être déposés à l'intendance 48h à l'avance (boîte aux lettres en haut de l'escalier prévue à cet effet pour les chèques).
Aucun règlement (chèque ou espèces) ne sera encaissé le MERCREDI

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter : le service intendance, bâtiment administratif, 1^{er} étage